

Département du Doubs  
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports  
Service Territorial d'Aménagement de Besançon  
Espace de Gestion Routière Loue Lison

Arrêté n° : ORN-2026-110-ACT

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**la route départementale D15,  
hors agglomération,  
LE VAL,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS**

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de voirie du Département du Doubs n° BES 13/120 du 15/07/2013,

Vu l'avis réputé favorable de Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

Vu l'avis réputé favorable de Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Vit,

Vu l'avis réputé favorable de Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,

**Considérant** la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2 AVENUE DU GENERAL LECLERC, 94700 MAISONS-ALFORT, en date du 28/08/2026, **de réaliser des travaux forestier avec abattage d'arbres** en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La circulation est interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la D15 du PR 3+500 au PR 7+550, sur le territoire de la commune de **LE VAL**, **durant 5 jours, du lundi 19 octobre 2026 à 6h30 au vendredi 23 octobre 2026 à 20h00.**

**Le soir, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.**

### ARTICLE 2

La déviation est assurée dans les 2 sens pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint en annexe :

- **Déviati**on proposée par D110 Goux-sous-Landet - Palantine, D101 Courcelles - Quingey, D13 Quingey, D15 Le Val en et hors agglomérations.

### ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours, à la gendarmerie et à la police en intervention.  
L'accès et la circulation des riverains ne seront pas maintenus.

### ARTICLE 4

La signalisation règlementaire est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle est mise en place par les services du Département du Doubs. La déviation est activée par les organisateurs de la déviation.

### ARTICLE 5

Toutes contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales. Les contrevenants sont poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

### ARTICLE 6

Le présent arrêté est affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

### ARTICLE 7

Le Directeur des routes, des infrastructures et des transports du Département du Doubs,  
Le Chef de service du service territorial d'aménagement de Besançon,  
M.PERRIN-ZEN Guillaume, OFFICE NATIONAL DES FORETS,  
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,  
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Vit,

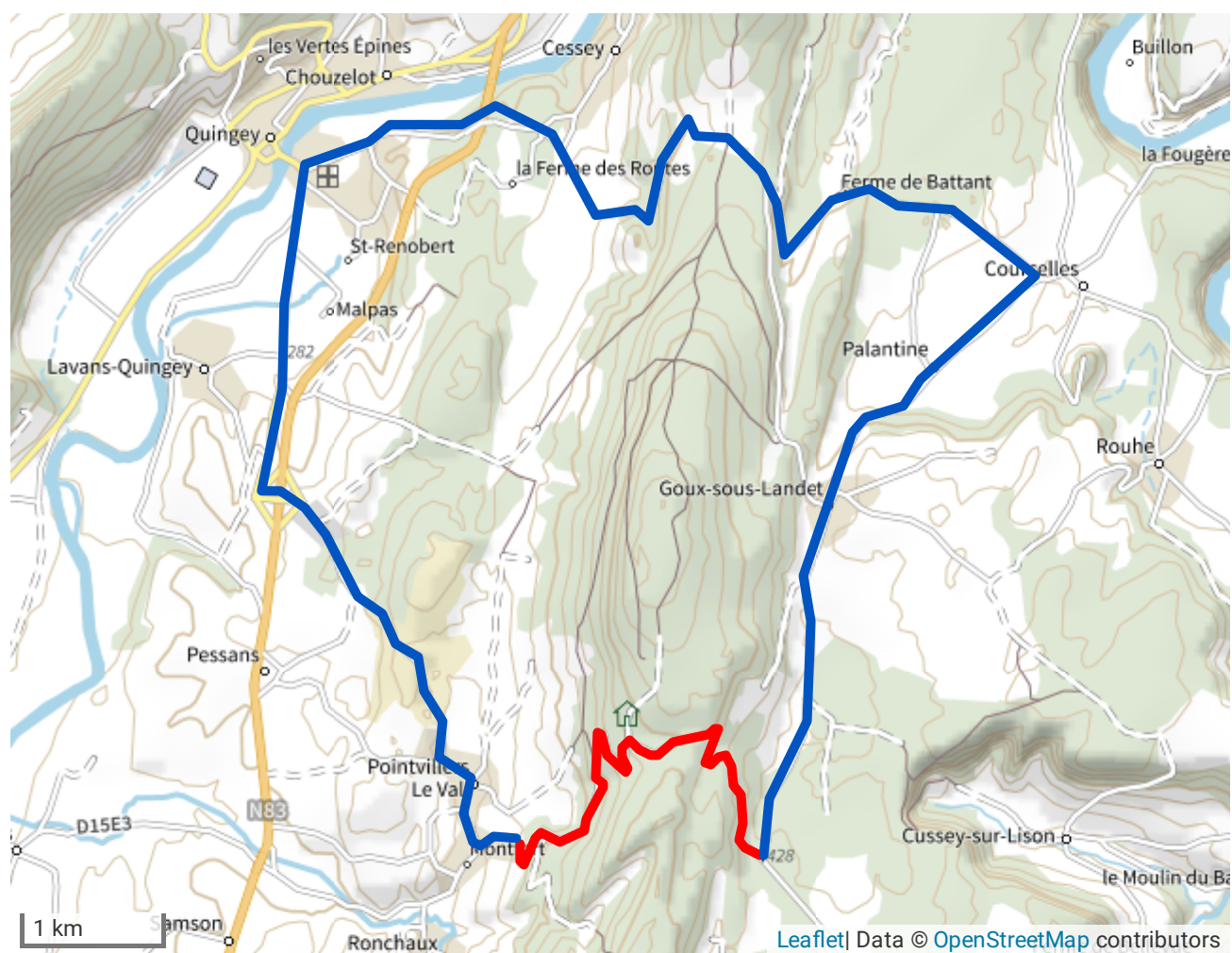
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, dont copie est transmise à :

Mme le Maire de la commune de LE VAL,  
ETAT MAJOR - bureau logistique - section mouvement transport,  
TRANSARC,  
Communauté de Communes Loue-Lison,  
DDT de Saône et Loire - Service CSR/SRTIC - Transports exceptionnels,  
Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,  
Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,  
Mme le Maire de la commune de COURCELLES,  
Mme le Maire de la commune de GOUX-SOUS-LANDET,  
Mme le Maire de la commune de PALANTINE,  
Mme le Maire de la commune de QUINGEY,

**Fait à BESANCON,  
Pour la Présidente du Département du Doubs,**

Signé électroniquement par : Grégoire DURANT  
Date de signature : 21/09/2026  
Qualité : Service territorial d'aménagement de  
Besançon

## ANNEXE - LOCALISATION



### DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

#### Déviation proposée par

D110 Goux-sous-Landet - Palantine, D101 Courcelles - Quingey, D13 Quingey, D15 Le Val en et hors agglomérations.